

Certificat d'enseignement théorique dans une école de conduite Catégorie de véhicules à moteur B

Coordonnées du candidat

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Numéro de carte d'identité	
Adresse	
Code postal	
Commune	
Numéro d'inscription école de conduite	

Données concernant l'enseignement théorique suivi

<input type="radio"/>	Le candidat a suivi..... heures d'enseignement théorique dans le cadre de l'article 2.1.1 et 2.1.2 de l'Arrêté du 29 mars 2018.
<input type="radio"/>	Le candidat a suivi..... heures d'enseignement théorique dans le cadre de l'article 3.1.13 de l'Arrêté du 29 mars 2018 (après double échec).
L'école de conduite joint à ce certificat une copie certifiée conforme de la carte d'inscription visée à l'article 23,§1, alinéa 2, de l'Arrêté Royal du 11 mai 2004 relatif aux conditions d'agrément des écoles de conduite de véhicules à moteur.	

Coordonnées de l'école de conduite

Nom du directeur ou du délégué	
Numéro d'agrément	
Nom de l'école de conduite	
Adresse	
Code postal	
Commune	

Date, signature du directeur ou de son délégué et cachet de l'école de conduite